



60 ans

IAEA *L'atome pour la paix et le développement*

Conférence générale

GC(60)/INF/12

30 septembre 2016

Distribution générale

Français

Original : anglais

Soixantième session ordinaire

Communication du 29 septembre 2016 reçue de la mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Agence concernant des déclarations faites à la 60^e session ordinaire de la Conférence générale

1. Le Directeur général a reçu de la mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Agence une communication datée du 29 septembre 2016 concernant des déclarations faites à la 60^e session ordinaire de la Conférence générale.
2. À la demande de la mission permanente, cette communication est reproduite ci-après pour information.

**Droit de réponse de la
République d'Arménie
à la 60^e Conférence générale de l'AIEA**

Monsieur le Président,

Depuis la tribune de la Conférence générale de l'AIEA, l'Arménie, ainsi qu'un certain nombre d'autres délégations, a plus d'une fois appelé l'attention des États Membres de l'AIEA sur la nécessité impérieuse d'éviter de politiser les travaux de l'Agence. Malheureusement, certains États Membres essaient d'utiliser le cadre de l'AIEA pour servir leurs propres intérêts politiques limités et leurs alliances.

Il est très décevant que la Turquie et l'Azerbaïdjan aient encore une fois porté des accusations infondées contre l'Arménie. Nous estimons que les inquiétudes de la Turquie et de l'Azerbaïdjan concernant la centrale nucléaire arménienne sont basées sur des motivations politiques et s'inscrivent dans le cadre de la politique de ces pays visant à nuire au développement économique de l'Arménie. Cette politique trouve son expression dans un certain nombre de domaines, notamment dans le blocus terrestre imposé depuis plus de deux décennies par la Turquie à l'Arménie.

La centrale nucléaire arménienne a toujours eu d'excellents résultats en matière de sûreté et a toujours coopéré étroitement avec toutes les structures pertinentes de l'AIEA. La décision de prolonger le cycle de vie de la centrale nucléaire de Metsamor a été prise après des consultations approfondies avec l'AIEA et ses partenaires internationaux, un accent particulier étant mis pour assurer la sûreté et la sécurité de cette centrale. De plus, l'Arménie coopère de manière étroite et régulière avec les organisations internationales et les pays partenaires sur toutes les questions relatives à l'énergie nucléaire. En particulier, les nombreuses inspections sur place et missions d'évaluation de l'AIEA attestent de la détermination de l'Arménie à s'acquitter de ses obligations internationales et de son degré élevé d'ouverture et de transparence. Aucun non-respect des dispositions des traités internationaux ni aucun écart par rapport à ceux-ci n'a été constaté.

Dans ce contexte, la Turquie, qui est elle-même située dans la zone sismique et construit une centrale nucléaire, devrait prendre la centrale nucléaire arménienne comme point de référence en ce qui concerne les bonnes pratiques, au lieu de politiser la question.

De même, l'Azerbaïdjan, en se faisant l'écho de la Turquie et en démontrant clairement sa politique d'alliance « une nation, deux États », utilise des informations non vérifiées et fabriquées de toute pièce concernant la contrebande de matières nucléaires et radiologiques dans sa guerre de propagande et répand de la manière la plus déformée et fallacieuse qui soit les accusations infondées. Ces allégations recyclées et infondées n'ont rien à voir avec la réalité. Les rapports de nombreuses inspections et missions de l'AIEA montrent pleinement que ces affirmations sont sans fondement. Par ailleurs, il est très surprenant que, dans sa déclaration, l'Azerbaïdjan remette même en question le professionnalisme avec lequel les résultats/conclusions de ces inspections et missions d'évaluation effectuées sur place par l'AIEA ont été établis, ainsi que leur conformité et leur crédibilité.

Il est très regrettable que la Turquie et l'Azerbaïdjan s'associent dans leurs efforts futurs visant à discréditer la réputation de l'Arménie et à remettre en question le droit de ce pays d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et ses obligations en matière de non-prolifération nucléaire dans le cadre de leur offensive économique et diplomatique conjointe contre l'Arménie.

En tant que membre responsable de la communauté internationale et fervent partisan des politiques de non-prolifération, l'Arménie réaffirme qu'elle respecte pleinement le traité sur la non-prolifération et les autres traités pertinents, ainsi que les accords de garanties et le protocole additionnel de l'AIEA.

Nous prions le Secrétariat de veiller à ce que la position exprimée par l'Arménie soit dûment consignée dans les comptes rendus de la séance.

Nous vous remercions de votre attention.